



Note de fonctionnement – Trophées des ODD

Edition 2023

1. Nature des Trophées des ODD

Le Pacte mondial Réseau France souhaite valoriser les entreprises (>10 salariés) et de tous secteurs qui s'engagent pleinement dans la démarche des ODD et accélérer la transmission de leurs bonnes pratiques. Destinés aux entreprises membres ou non membres du Pacte mondial – Réseau France, les Trophées des ODD visent à valoriser les entreprises ayant conduit des initiatives innovantes faisant avancer les ODD vers la réalisation de l'Agenda 2030.

2. Catégories des Trophées

Les Trophées des ODD du Pacte mondial - Réseau France récompensent les entreprises qui contribuent à la mise en œuvre concrète de plusieurs ODD. Le Pacte mondial - Réseau France a ainsi la volonté de récompenser les entreprises qui agissent en faveur de l'innovation pour l'Agenda 2030 et de générer une émulation collective autour de la réalisation des ODD. L'inclusion de l'ensemble des parties prenantes étant toute aussi importante pour mener à bien l'Agenda 2030, le leadership collectif sera salué. Les membres du jury seront également particulièrement attentifs à la figuration des [cibles des ODD](#) dans les pratiques présentées.

Dans le cadre de l'édition 2023, le Pacte mondial - Réseau France propose les 4 catégories suivantes :

- **Catégorie 1 : Promotion des droits humains (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10)**

Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant la promotion des droits humains. La ou les pratique(s) présenté(es) devront au moins concerner deux des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10 et s'attacher par exemple à l'élimination de l'extrême pauvreté et la faim, la bonne santé et le bien-être, l'accès à une éducation de qualité, l'égalité des sexes, le travail décent ou réduction des inégalités dans les pays. Une attention particulière sera portée à la valorisation du leadership féminin.

- **Catégorie 2 : Préservation de l'environnement (ODD 13, 14, 15)**

Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant la préservation de l'environnement. La ou les pratique(s) présenté(es) devront au moins concerner deux des ODD 13, 14, 15 et s'attacher par exemple à la lutte contre les changements climatiques, la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines ou la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres. Une attention particulière sera portée sur la capacité de l'entreprise à agir sur ces enjeux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

- **Catégorie 3 : Innovation durable (ODD 6, 7, 9, 10, 11, 12)**

Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant une innovation durable. La ou les pratique(s) présenté(es) devront au moins concerner deux des ODD 6, 7, 9, 10, 11, 12 et s'attacher par exemple à garantir un accès pour tous à des ressources en eau, à des services énergétiques, à une industrialisation, à des villes et des établissements humains ou à une consommation qui soient fiables, résilients et durables. Le jury veillera particulièrement à la pérennité et aux résultats présentés, ou attendus, de la ou des innovation(s) présenté(es).

- **Catégorie 4 : Intégrité et partenariats (ODD 16, 17)**

Cette catégorie récompensera une entreprise démontrant une ou plusieurs pratique(s) permettant de valoriser l'intégrité de son entreprise et la mise en œuvre de partenariats. La ou les pratique(s) présenté(es) devront concerner les ODD 16 et 17 et s'attacher par exemple à la promotion de la justice, notamment dans le cadre des prises de décision, la lutte contre la violence ou la mise en œuvre de partenariats pour la réalisation des ODD. Les partenariats entre concurrents et/ou fédérant un territoire, et donc ses entreprises, à des échelles multiples seront salués.

Les dossiers seront examinés par l'équipe de Pacte Mondial - Réseau France, qui désignera six finalistes par catégories. Ces finalistes seront par la suite départagés par un jury final qui choisira l'entreprise lauréate pour chacune des catégories ainsi que deux autres entreprises finalistes, dont les bonnes pratiques seront valorisées par le Pacte mondial - Réseau France.

3. Conditions de participation

Les Trophées des ODD du Pacte mondial - Réseau France sont ouverts aux entreprises de plus de 10 salariés qu'elle fasse partie, ou non, du Pacte mondial - Réseau France.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Travailler au sein d'une entreprise légalement constituée ;
 - D'au moins 10 salariés ;
 - Comptant 2 ans d'existence au minimum ;
- Avoir complété l'ensemble des étapes de la candidature ;
- Que l'entreprise ne soit pas sujette à controverse avec un ou plusieurs des Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

4. Prix et récompenses

Les quatre entreprises lauréates vainqueurs dans leur catégorie, ainsi que les finalistes valorisés (deux par catégorie, huit au total), se verront ainsi :

- Remettre un Trophée des ODD du Pacte mondial - Réseau France (uniquement pour les entreprises lauréates) ;
- Référencés en tant qu'entreprise lauréate ou finaliste valorisée de la catégorie à laquelle elle a postulé sur la page dédiée du site du Pacte mondial - Réseau France.

Cette valorisation permet la diffusion des bonnes pratiques à d'autres entreprises ou individus qui, par la suite, pourront s'en inspirer pour les dupliquer au sein de leurs propres structures. Ceci sera un élément catalyseur de l'application de l'Agenda 2030.

5. Modalités d'évaluation

L'évaluation des Trophées se fera de la manière suivante :

- Les entreprises candidates devront remplir un [questionnaire](#) comportant des questions à propos de leurs initiatives portant sur les ODD ;
- Les dossiers seront examinés par l'équipe de Pacte Mondial-Réseau France, qui désignera six finalistes par catégorie selon la note finale obtenue ;
- Ils seront tous départagés par un jury final qui attribuera les quatre Trophées des ODD.

6. Composition du jury

Les membres du jury final ont été choisis par le Pacte mondial - Réseau France et représentent la diversité des acteurs engagés en faveur des ODD.

Le jury des Trophées des ODD 2023 sera composé d'un ou une membre des organisations suivantes : Pacte mondial – Réseau France, Commissariat Général au Développement Durable, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Plateforme RSE, Réseau des solutions pour le développement durable des Nations unies.

La composition du jury final pourra évoluer en fonction de la disponibilité des membres.

7. Architecture du Questionnaire

Le questionnaire à remplir en ligne pour valider une candidature se décompose en plusieurs parties distinctes, pondérées et permettant d'obtenir une note finale :

1. La première partie concerne les « Questions générales ». Le représentant de l'entreprise candidate devra répondre à des questions sur sa structure. Cette partie n'est pas notée.
2. La deuxième partie porte sur les « Actions en faveur des ODD ». Composée de quatre questions et comptant pour 40% de la note finale, ce volet du questionnaire permet de décrire l'action en faveur des 17 ODD menée par l'entreprise et d'en décrire précisément l'impact. S'inscrivant dans la dimension holistique des ODD, la contribution de l'entreprise candidate à la mise en œuvre de l'ensemble des 17 ODD sera valorisée de la même manière que les questions spécifiques par catégorie.
3. La troisième partie reprend en partie les questions de la Communication on Progress (CoP) sur la « Gouvernance » de leur entreprise. Les trois questions permettront aux membres du jury de mieux s'approprier la gouvernance des entreprises candidates. Elle contribue à 20% de la note finale du Questionnaire.
4. Enfin, la dernière partie est celle des « Questions spécifiques aux différentes catégories ». Représentant 40% de la note finale, cette partie diffère selon la catégorie à laquelle l'entreprise candidature postule. Chaque catégorie se voit ainsi attribuée quatre questions lui permettant de spécifier les actions pour les ODD en fonction de la catégorie choisie et ainsi, de justifier sa candidature.

Enfin, les entreprises candidates auront la possibilité, à la fin de ce Questionnaire, d'accepter ou non que le Pacte mondial - Réseau France utilise leurs informations dans le cadre de sa communication autour des Trophées ; mais aussi d'ajouter jusqu'à deux pièces jointes complémentaires afin de venir appuyer un peu plus leurs candidatures.

8. Calendrier des Trophées des ODD

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Du 06 avril 2023 au 21 juillet 2023 : dépôt des candidatures via le [formulaire de candidature](#) ;
- Du 24 juillet 2023 au 28 juillet 2023 : pré-sélection des dossiers par l'équipe du Pacte mondial – Réseau France ;
- Du 31 juillet 2023 au 03 septembre 2023 : lecture des dossiers finalistes par le jury ;
- 04 septembre 2023 : réunion du jury final pour évaluation des dossiers finalistes ;
- 25 septembre 2023 : cérémonie de remise des Trophées ODD 2023, jour d'anniversaire des ODD. Le lieu de l'évènement reste encore à définir.

Ce calendrier est susceptible d'évoluer sans préavis.

Pour toute question relative aux Trophées des ODD, ou pour exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et de portabilité, toute entreprise participante peut contacter l'équipe du Pacte mondial – Réseau France par courriel à l'adresse suivante : trophees_odd@pactemondial.org.